

FICHE D'INFORMATION - INFORMATIONS GÉNÉRALES -

Conseil d'Administration

Président
Joël DUTOT
tél. 06.61.39.03.68

Responsable FFN
Anne-Karine MATHIEU
tél. 06.63.09.52.84

Trésorier
Eric PICHON
tél. 06.20.93.44.44

Président Adjoint
Didier MULOT
tél. 06.62.82.90.73

Secrétaire
Brigitte SAINT-AUBIN
tél. 06.17.03.55.76

Responsable FFESSM
Pascal Conseil
tél. 06.62.39.80.95

Natation

Christine GUILLON **Bénédicte BEZIER**
tél. 07.82.36.27.05 tél. 06.88.80.89.03

Aquagym

Simonne MARCHIS **Claudine LIBLIN**
tél. 02.31.89.05.25 tél. 06.77.70.83.55

Plongée

Communication
Arnaud SALLIOU **Philippe LAMON**
tél. 06.09.13.78.20 tél. 06.71.08.20.77

Apnée

Eric PICHON
tél. 06.20.93.44.44

Fonctionnement du club

La municipalité de Honfleur nous attribue des créneaux horaires pour nos activités.

Durant les vacances scolaires, elle récupère certains de ces créneaux afin d'ouvrir la piscine au public. Cela a pour conséquence de suspendre certaines activités du club durant les vacances scolaires. Toute modification des horaires sera signalée sur le site internet du club.

Aquagym : Huit créneaux sont ouverts. Vous en avez libre accès à deux. (Si le deuxième créneau choisi est surchargé, il faudrait en changer)

Ecole de natation : L'organisation de ces créneaux dépend du niveau des enfants et son fonctionnement est défini par l'animateur. Nous vous rappelons que les jeunes ne sont acceptés sur le bord de la piscine que cinq minutes avant et après les horaires.

Tarifs spéciaux

- Réduction (sur les cotisations annuelles uniquement) de 20 € à partir de la deuxième adhésion familiale et réduction de 40 € pour les adhésions suivantes,
- Participation à une activité supplémentaire (si le créneau choisi n'est pas surchargé) : 25 € par activité,
- Licence de plongée seule : 50 €,
- Tarif étudiant : 80 €* (sur présentation d'un justificatif),
- Chômeur ou bénéficiaire du RSA : 80 €* (si revenu inférieur au SMIC),
- Contactez le Trésorier ou le responsable de l'activité pour les paiements différés,
- Pour le règlement, le club accepte le Coupon Sport, les chèques vacances et la carte ATOUTS,
- Les cotisations doivent être réglées dès la deuxième séance.

*Non cumulable avec la réduction adhésion famille